



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement numéro 696

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 362)

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 10 septembre 2019, le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 696 intitulé « VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Le règlement peut être consulté à l'hôtel de ville situé au 110, boulevard Perrot pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site Web de la municipalité au www.ile-perrot.qc.ca.

Donné à L'Île-Perrot, ce 16 septembre 2019.

(Signé) Lucie Coallier

Lucie Coallier, OMA
Greffière